

Décision Générale colonial

Décision n° 7 du 5 janvier 1945.

n° 7

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 5 janvier 1945
Numéro JO n° 1 du 01/01/1945	Date du numéro 1 janvier 1945

TEXTE INTÉGRAL

Le nomme MAMOUTH DJAMA. boy au Gouvernement, est licencié pour compter du 1er janvier 1945.